

FICHE SYNTHETIQUE : LES HANDICAPS

Cette fiche vous apporte les réponses aux questions que vous vous posez **sur les différents types de handicap**, leurs conséquences sur le travail et la démarche de reconnaissance de la qualité de travailleur (RQTH).

INTRODUCTION

1. Comment définir le handicap ?

La loi 2005-102 du 11 février 2005 « **Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** » introduit pour la première fois dans le code de l'action sociale et de la famille une définition du handicap :

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle durable ou définitive, d'une ou de plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Selon le code du travail :

« Est considéré comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique. » (**art. L5213-1 du Code du travail**)

2. Quels sont les différents types de handicap ?

Particulièrement subjectif, le handicap est généralement perçu de façon négative et est souvent associé au stéréotype de la personne en fauteuil roulant. La réalité est toute autre : la notion de handicap a en effet beaucoup évolué au fil du temps et recouvre aujourd'hui de nombreuses situations.

Le handicap moteur : Avoir une capacité limitée pour un individu de se déplacer, de réaliser des gestes, ou de bouger certains membres. L'atteinte à la motricité peut être partielle ou totale, temporaire ou incurable, selon son origine.
Exemples : paralysies, amputations, infirmité motrice cérébrale, spina bifida, myopathie.

Le handicap visuel : qui sous-entend une déficience de la fonction visuelle.
Exemples : cécité et malvoyance, amblyopie, achromatopsie...

Le handicap auditif : qui désigne une perte partielle (mal entendant) ou totale de l'audition. Un handicap qui peut parfois entraîner des troubles de la parole.
Exemple : surdité totale ou surdité partielle : hautes ou basses fréquences.

Les maladies invalidantes : Ce sont des maladies qui par leurs effets sur l'organisme peuvent générer un handicap, évoluer dans le temps.
Elles peuvent provoquer une gêne conséquente pour les activités de la vie quotidienne ou professionnelle et faire l'objet de traitement médical suivi et régulier de longue durée et de règles de vie appropriées, impactant l'emploi, son organisation et sa maîtrise.
Exemple : VIH, asthmes, allergies, rhumatismes, maladies cardiovasculaires, maladies infectieuses ou auto immunes, épilepsie, diabète, sclérose en plaque, le cancer, les troubles musculosquelettiques...

Le handicap psychique : Il se définit par l'atteinte d'une pathologie mentale entraînant des troubles mentaux, affectifs et émotionnels, soit une perturbation dans la personnalité, sans pour autant avoir des conséquences sur les fonctions intellectuelles.

Exemple : les psychoses, la schizophrénie, le trouble bipolaire, les troubles graves de la personnalité. Certains troubles névrotiques comme les TOC (Troubles Obsessionnels Compulsifs), l'hypochondrie...

Le handicap mental : Il s'agit d'une déficience des fonctions mentales et intellectuelles, qui entraîne des difficultés de réflexion, de compréhension et de conceptualisation, conduisant automatiquement à des problèmes d'expression et de communication chez la personne atteinte.

Exemples : autisme, trisomie 21, polyhandicap...

Les tailles handicapantes

L'obésité : La proportion des personnes obèses est passée de 8,5% à 14,5% de la population adulte entre 1997 et 2009.

Le nanisme (personne de petite taille) concerne environ 8 000 personnes en France (Association des Personnes de Petite Taille, 2008).

L'émergence de nouvelles pathologies

Les « troubles Dys » regroupent un **ensemble de troubles cognitifs spécifiques et de troubles de l'apprentissage**. Ces troubles sont regroupés en 6 catégories :

- L'acquisition du langage écrit : dyslexie et dysorthographe ;
- Le développement du langage oral : dysphasie ;
- Le développement moteur et/ou le développement des fonctions visuo-spatiales : dyspraxie ;
- Le développement des processus attentionnels et/ou des fonctions exécutives : troubles d'attention avec ou sans hyperactivité ;
- Le développement des processus mnésiques ;
- Le développement des activités numériques : dyscalculie.

3. Comment être reconnue personne en situation de handicap » ?

[Consultez la fiche RQTH](#)

LIENS UTILES

www.agefiph.fr
<https://www.apf-francehandicap.org/>
www.aveuglesdefrance.org
<https://www.thalie-sante.org/>

www.servicepublic.fr
www.ffdys.com
www.handicap.gouv.fr
www.ladapt.net
www.travail-emploi.gouv.fr

www.unapei.org
www.unadev.com